

Libérés, délivrés, merci la *gestion pilotée*



 Semaine
de l'Épargne
Salariale 

Déléguez la gestion de votre épargne
à des experts !

La gestion pilotée, qu'est-ce que c'est ?

Elle permet de gérer votre épargne retraite selon un principe simple :

adapter progressivement vos placements en fonction de votre profil de risque et de votre âge de départ à la retraite.

Un mécanisme conçu comme un pilote automatique pour votre épargne retraite.

Une solution pour préparer sa retraite sereinement

La gestion pilotée accompagne la constitution d'un capital retraite.

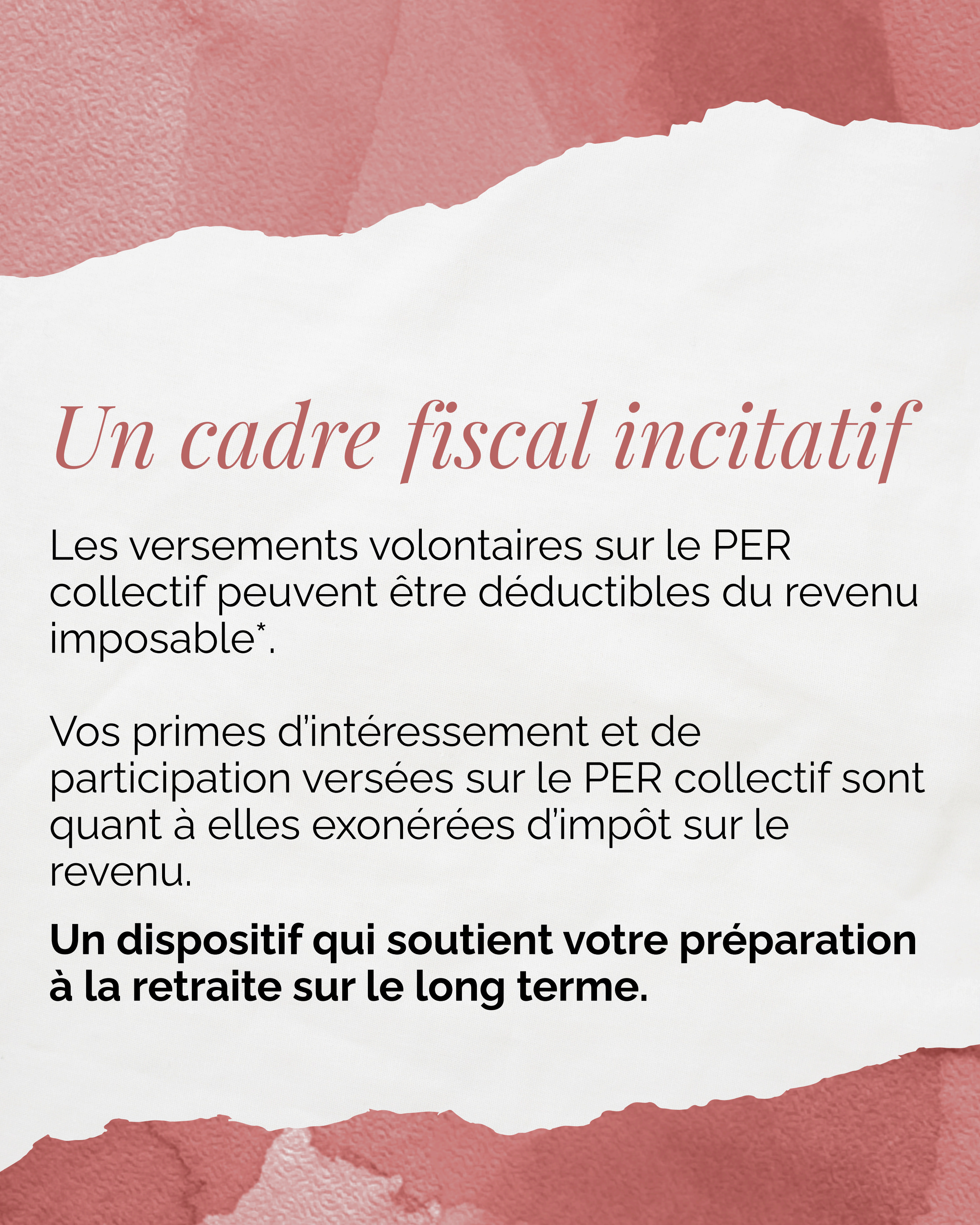
En début de parcours : une part plus importante est investie en actions, placement dynamique adapté au long terme.

À mesure que votre départ à la retraite se rapproche : votre épargne est orientée progressivement vers des placements moins risqués, pour sécuriser votre capital.

Une approche faite pour simplifier les décisions

Pas besoin de suivre les marchés au quotidien :

la gestion pilotée vous évite des choix techniques, tout en vous permettant de rester maître de vos versements et de vos objectifs.



Un cadre fiscal incitatif

Les versements volontaires sur le PER collectif peuvent être déductibles du revenu imposable*.

Vos primes d'intéressement et de participation versées sur le PER collectif sont quant à elles exonérées d'impôt sur le revenu.

Un dispositif qui soutient votre préparation à la retraite sur le long terme.

En bref

Une gestion évolutive et optimisée, qui accompagne votre horizon et simplifie vos décisions.

Une manière simple de préparer votre retraite.

Retrouvez les réponses à toutes vos questions sur :

www.epargnesalariale-france.fr